



Document du SMQE

Nature du document :

PROGRAMME DE FORMATION T.M.D 16

Référence : FOR-SMQE-032
Page : 1/1
Révision : 0
Date : 20 Aout 2010
Auteur : Jean-Marc CHOLLOT

REGLEMENTATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE

Obligation de formation des conducteurs non soumis au certificat de formation de base ADR

OBJECTIFS

- Cette formation a pour objectif de familiariser les conducteurs aux prescriptions relatives à la manipulation des matières dangereuses en colis par route et de les sensibiliser à la sécurité.
- A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure d'appliquer les règles de sécurité lors du transport en colis de matières dangereuses et les procédures d'urgence en cas d'accident.

Durée

- 7h00. heures par groupe de 10 personnes maximum

PUBLIC CONCERNE

- Les Conducteurs effectuant des transports de matières dangereuses.
- en exemption partielle : transport en dessous des seuils fixés au chapitre 1.1.3.6.
- En exemption totale : transport en quantité limitée (chapitre 3.4.6 de l'ADR), en quantité exceptée (chapitre 3.5 de l'ADR).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo-projection, documentations juridique et technique
- Présentation Powerpoint.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et débats avec le groupe
- Alternances d'apports théoriques et pratiques.
- Mise en situation.

CONTENU DE LA FORMATION

Connaissance des Marchandises Dangereuses.

Origine, Nature, Famille de produit.
Caractéristiques des dangers.
Propriétés physiques de la matière.

Généralité sur la réglementation.

Classement des matières.
Codification des dangers.
Nouvelle réglementation (le SGH).

Transport des Produits conditionnés

Conditionnement, emballage.
Marquage et étiquetage des colis.
Interdiction de chargement en commun.
FDS client

Signalisations des véhicules.

Placardage des véhicules.
Condition d'exemption.

Documents réglementaires.

Documents de transport.
Consignes de sécurité.
Certificat de formation des chauffeurs.
Procédure de contrôle avant le départ des véhicules.
Bordereaux de suivi des déchets.

Responsabilité des différents acteurs.

Rôle et mission du conseiller à la sécurité
Responsabilité du chargeur.
Responsabilité de l'emballer.
Responsabilité de l'expéditeur.
Responsabilité du transporteur.
Sanctions.

Question Réponses, Synthèse de la formation.

Délivrance d'une attestation de formation